



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9383^e séance

Lundi 24 juillet 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Dame Barbara Woodward	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Brésil	M. França Danese
	Chine	M. Xing Jisheng
	Émirats arabes unis	M. Abushahab
	Équateur	M ^{me} Sánchez Izquierdo
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Issahaku
	Japon	M. Ishikane
	Malte	M ^{me} Gatt
	Mozambique	M. Afonso
	Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran et de la République arabe syrienne, ainsi que la représentante de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie ; et M. Ramesh Rajasingham, Directeur de la Division de la coordination au Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Pedersen.

M. Pedersen (*parle en anglais*) : Depuis plusieurs mois, nous insistons vivement sur le fait que le nouveau contexte diplomatique entourant le conflit syrien pourrait faire office de coupe-circuit, s'il y avait une véritable collaboration. Avec une véritable collaboration, nous pourrions commencer à voir, sur le plan diplomatique, des questions importantes être progressivement traitées d'une manière qui nous ferait avancer dans la voie envisagée dans la résolution 2254 (2015). Je m'efforce d'inciter les parties syriennes, les acteurs arabes, occidentaux et du processus d'Astana, ainsi que le Conseil de sécurité, à faire réellement fond sur cette dynamique, d'encourager la coordination, la cohérence et la complémentarité sur le dossier syrien, et d'exhorter tout le monde à être prêt à apporter une véritable contribution.

Les objectifs sont clairs : relancer le processus politique intersyrien facilité par l'ONU, plus particulièrement en organisant une nouvelle réunion de la Commission constitutionnelle et en réalisant de nouveaux progrès à cette occasion ; et, également, obtenir de toutes les parties clefs des mesures de confiance, pas à pas, étape par étape, de manière réciproque et vérifiable, conformément au mandat qui m'a été confié en vertu de la résolution 2254 (2015). Par ailleurs, j'ai toujours insisté sur le fait que s'attaquer à la situation humanitaire désastreuse, qui ne cesse de s'aggraver, n'est pas seulement une nécessité

humanitaire ; cela nous donnerait aussi une certaine assurance qu'il est également possible de progresser sur les questions politiques.

Comme chacun s'en souvient, après les tremblements de terre, nous avons vu des gestes humanitaires positifs. De ce fait, je ne peux que partager la déception du Secrétaire général quant au fait que le Conseil n'a pas pu se mettre d'accord sur la prorogation de son autorisation des opérations de secours transfrontières des Nations Unies, qui sont vitales pour des millions de Syriens. Comment les Syriens sont-ils censés croire que des progrès plus vastes sont possibles, et comment sont-ils censés être encouragés à surmonter leurs profondes divergences si le consensus sur les principes humanitaires de base entre les parties internationales fait défaut ? En tant qu'Envoyé politique, j'espère sincèrement que toutes les portes resteront ouvertes pour régler cette question et que le Conseil et toutes les parties prenantes feront passer les besoins des Syriens en premier. Nous devons redoubler d'efforts pour trouver une solution qui garantisse la poursuite de l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les frontières et les lignes de front. Rien n'est plus important aujourd'hui pour les Syriens les plus vulnérables.

Je voudrais également signaler que nous devons redoubler d'efforts pour garantir des ressources humanitaires suffisantes et un décaissement rapide, à l'heure où les financements sont plus sollicités que jamais. Or, le plan d'aide humanitaire de cette année est financé à hauteur de 13 % environ, tandis que le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience n'est même pas financé à hauteur de 10 %. Je demande instamment aux donateurs d'intensifier leurs efforts pour soutenir les millions de personnes en Syrie et dans les pays d'accueil de la région qui, après une décennie de guerre, dépendent d'une aide humanitaire vitale ainsi que d'une assistance au relèvement rapide et d'une aide à la subsistance. J'appelle également les pays qui imposent des sanctions à continuer d'atténuer tous les effets des sanctions qui sont susceptibles d'aggraver les conditions de vie des civils syriens. Je me félicite que l'Union européenne et le Royaume-Uni aient prorogé les nouvelles dérogations pour raison humanitaire pour la Syrie, qu'ils avaient accordées à la suite du tremblement de terre. Il est indispensable d'accorder ces types de dérogations, ainsi que de porter une attention accrue à la lutte contre l'application trop drastique des sanctions.

Sur le plan politique, nous devons être honnêtes : jusqu'à présent, les mois d'efforts diplomatiques présentant un intérêt potentiel ne se sont pas traduits par des

résultats concrets pour les Syriens sur le terrain, que ce soit dans leur pays ou à l'étranger, ni par des avancées réelles dans le processus politique. J'espère que ce sera bientôt le cas, car sinon, ce sera une nouvelle occasion manquée de concourir à ce que le conflit syrien trouve une issue négociée, à l'heure où les répercussions de la crise s'aggravent. Si nous voulons aller de l'avant, un volet intersyrien et un processus plus vaste de mise en œuvre de mesures de confiance progressives sont indispensables sans délai.

Je me félicite du fait que l'organisation d'une nouvelle réunion de la Commission constitutionnelle soit clairement un élément de consensus parmi de nombreux acteurs clés. Mais je suis déçu que les désaccords concernant le lieu de la réunion, qui sont entièrement dus à des questions sans rapport avec la Syrie, y aient jusqu'à présent fait obstacle. Nous avons besoin de volonté politique pour surmonter les problèmes qui ont empêché, jusqu'à présent, la Commission constitutionnelle d'organiser une nouvelle réunion à Genève et pour garantir qu'elle reprenne ses travaux et réalise des progrès crédibles.

Je voudrais, à ce stade, rappeler au Conseil pourquoi cette volonté politique est importante. Si toutes les questions ne sont pas du seul ressort des Syriens, il en est une qui peut et doit l'être : la future constitution de leur pays. Cette constitution sera le contrat social sur lequel devra reposer la réconciliation à terme entre les Syriens et qui établira, après le conflit, les pouvoirs et les devoirs de l'État ainsi que les droits et les obligations de ses citoyens. C'est pourquoi le volet constitutionnel est au cœur de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité, qui établit notamment un processus constitutionnel pour l'élaboration d'une nouvelle constitution. La Commission constitutionnelle réunit des personnes désignées par le Gouvernement, la Commission syrienne de négociation et une tierce partie intermédiaire issue de la société civile, conformément à ce qui a été formellement convenu dans le mandat de la Commission constitutionnelle, afin

« d'élaborer et de rédiger, pour approbation populaire, une réforme constitutionnelle, qui contribuera au règlement politique en Syrie et à l'application de la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité. »

Force est de constater que, au cours des huit sessions tenues jusqu'à présent, les progrès ont été très lents. Et il y a des raisons à cela, des raisons que j'ai déjà évoquées par le passé. Mais je suis convaincu, comme la plupart des parties prenantes, qu'il est préférable pour l'ensemble du peuple syrien que le processus reprenne, se poursuive, s'approfondisse et permette petit à petit d'instaurer une

certaine confiance et d'avancer sur le fond. Ce dernier point, le fond, est capital. Mon équipe et moi-même sommes pleinement engagés dans les efforts déployés pour sortir de l'impasse et trouver une solution.

Autre question que je cherche depuis longtemps à régler : les moyens de parvenir, à terme, à un environnement sûr et apaisé en Syrie, ce qui recoupe évidemment à bien des égards la question des réfugiés et des déplacés, qui suscite un regain d'attention dans la région. À l'heure actuelle, les conditions permettant un retour sûr, digne et librement consenti des réfugiés ne sont tout simplement pas réunies. Les réfugiés doivent être protégés, notamment contre le refoulement, tout comme doivent l'être tous les civils en Syrie, y compris les déplacés. C'est pourquoi le Gouvernement syrien doit faire davantage pour répondre aux préoccupations bien réelles et persistantes en matière de protection, un aspect fondamental et que je n'ai cessé de mettre en exergue. Dans le même temps, nous continuerons à inciter les donateurs à redoubler d'efforts pour répondre aux préoccupations de tous les Syriens concernant leurs moyens de subsistance. Grâce à cette approche progressive, la situation sur le terrain pourrait commencer à changer pour tous les Syriens, y compris les déplacés, et la confiance et l'espace politiques nécessaires à l'examen d'un ensemble plus large de questions liées à la résolution 2254 (2015) pourraient être renforcés, ce qui nous rapprocherait d'un climat de sécurité, de calme et de neutralité. Dans ce contexte, j'ai continué à travailler en étroite coordination avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Coordonnateur des secours d'urgence.

Je tiens à souligner qu'il ne s'agit là que d'une des nombreuses questions qui gagneraient à faire l'objet d'une discussion plus large, étape par étape. Il y en a beaucoup d'autres, comme je l'ai déjà fait remarquer par le passé. Nous devons agir sur ces questions, car si la diplomatie n'a pas cessé, beaucoup de choses restent inchangées dans cette guerre, comme la société civile syrienne ne cesse de nous le rappeler. La Syrie reste divisée sur le plan territorial, et la société syrienne est elle aussi divisée sur de nombreuses questions. Cinq armées étrangères sont présentes en Syrie et nous avons assisté à une montée alarmante des tensions entre elles au cours du mois dernier. Des civils sont toujours détenus arbitrairement, torturés et victimes de disparitions forcées. Ils continuent d'être blessés ou tués, dans le cadre d'affrontements violents et d'échanges réguliers de tirs de mortier, de roquettes et d'artillerie dans le nord-est et le nord-ouest de la Syrie. Ce mois-ci a également été marqué par des frappes aériennes attribuées à Israël, ainsi que par des rapports faisant état

de frappes de drones turcs, d'autres faisant état de frappes aériennes pro-gouvernementales au nord d'Alep, et des informations transmises par les États-Unis indiquant qu'ils ont effectué des frappes de drones près de Bab, contre un dirigeant de Daech. Les tensions dans le sud-ouest ont à nouveau donné lieu à une escalade militaire. Il reste indispensable d'instaurer un calme durable à même de déboucher sur un cessez-le-feu à l'échelle nationale. En outre, la menace posée par les groupes terroristes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité reste bien réelle et doit être traitée dans un esprit de coopération.

Pendant ce temps, la crise économique syrienne s'aggrave. Pour ne citer qu'un exemple, la livre syrienne a atteint ce mois-ci un niveau historiquement bas, le cours non officiel ayant dépassé pour la première fois la barre des 12 000 livres syriennes pour un dollar des États-Unis. Cette situation a des conséquences extrêmement graves pour l'ensemble des Syriens, dont 9 sur 10 vivent en dessous du seuil de pauvreté. À titre d'exemple, certains travailleurs gagnent aujourd'hui moins de 8 dollars par mois alors qu'en juin, leur salaire mensuel était d'environ 18 dollars, ce qui signifie que leurs familles peuvent à peine s'offrir un repas par jour. Les services de base et d'autres infrastructures critiques sont au bord de l'effondrement. Sous la chaleur estivale accablante, certains ménages ont accès à moins de trois heures d'électricité et d'eau potable par jour en moyenne, d'autres encore moins, voire pas du tout. Lorsqu'elles ne sont pas en mesure de subvenir à leurs besoins fondamentaux, certaines familles adoptent des mécanismes d'adaptation néfastes, tels que la réduction des repas ou le recours au travail des enfants. Et bien sûr, en dernier recours, beaucoup trouvent tout simplement des moyens de quitter la Syrie.

La tragédie des détenus et des personnes portées disparues reste également inchangée. Sur cette question au moins, la décision de l'Assemblée générale d'établir l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne par l'adoption de la résolution 77/301 est une lueur d'espoir. J'exhorte les parties au conflit à coopérer avec l'Institution, à communiquer aux familles des informations sur le sort des personnes portées disparues, tout comme elles le feraient si des mesures étaient prises pour libérer les détenus à grande échelle, et à mettre fin aux pratiques – qui sont encore très répandues – d'arrestation des rapatriés et de transfert forcé d'enfants vers des camps d'entraînement militaire, ainsi qu'à la torture des détenus, qui a entraîné des décès.

Si nous voulons aller de l'avant, j'appelle le Gouvernement syrien à travailler dans un esprit volontariste avec l'ONU pour trouver une issue politique au conflit. Je continuerai également à travailler avec la Commission syrienne de négociation, avec laquelle mon adjointe, M^{me} Najat Rochdi, s'est entretenue ce mois-ci à Genève. Je remercie les nombreuses personnes qui, dans la région et au-delà, ont cherché à réaffirmer le message clef de l'ONU à cet égard, et je continue à donner la priorité à une collaboration étroite avec les acteurs de la région. Et comme nous l'avons tous fait, nous continuerons à consulter largement les Syriennes et la société civile syrienne, notamment par l'intermédiaire du Bureau d'aide à la société civile et du Comité consultatif des femmes syriennes.

Pour faire évoluer la situation, il faut s'engager à agir dans un esprit de pragmatisme et de souplesse, faire preuve d'un plus grand sens de l'urgence et accélérer la cadence. Cela suppose une diplomatie internationale constructive et coordonnée à l'appui d'un véritable renforcement de la confiance. Et cela implique que la région et la communauté internationale s'unissent pour promouvoir un règlement politique dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, qui rétablisse la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien. Plus les membres du Conseil parviendront à travailler ensemble malgré leurs divergences, plus ils seront en mesure d'encourager et d'aider les Syriens à faire de même.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pedersen de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Rajasingham.

M. Rajasingham (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par une préoccupation urgente et partagée, à savoir le maintien de l'assistance transfrontière au nord-ouest de la Syrie afin de fournir un soutien vital à des millions de civils vulnérables. Comme cela a été dit à maintes reprises au Conseil, l'aide transfrontière est une question de vie ou de mort pour ces millions de personnes. L'avenir de l'aide transfrontière ne doit pas être une décision politique, mais une décision humanitaire. C'est pourquoi il est profondément décevant, comme l'a dit le Secrétaire général, que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de parvenir à un accord sur la prolongation de l'autorisation des opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies en Syrie.

L'ONU et ses partenaires sont prêts à continuer de fournir une aide humanitaire transfrontière vitale en

passant par Bab el-Haoua, selon l'étendue et à l'échelle requises. Nous avons pris note de la lettre du Gouvernement syrien autorisant l'ONU à utiliser le point de passage de Bab el-Haoua pour acheminer l'aide humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie. Nous poursuivons le dialogue sur les conditions décrites dans cette lettre et les modalités qui sont fondamentales pour nos opérations fondées sur des principes. Plusieurs membres du Conseil ont encouragé le Coordonnateur des secours d'urgence et le Gouvernement syrien à entamer des discussions bilatérales sur les conditions des opérations humanitaires dans le nord-ouest de la Syrie. Nous nous y attellerons afin de nous assurer que nous disposons des modalités de travail qui nous permettront de remplir notre mandat dans le respect des principes.

Entre-temps, le personnel des Nations Unies, les secours et l'aide à la protection continuent d'entrer dans le nord-ouest de la Syrie par les postes-frontières de Bab el-Salam et de Raaï. Depuis le 10 juillet, 18 camions et 10 missions transfrontières ont emprunté ces deux points de passage pour reconstituer les stocks, contrôler l'exécution des programmes et évaluer les besoins sur le terrain. Nos opérations essentielles se déroulent, pour l'instant, à travers ces deux postes-frontières. Parallèlement, la plupart des organismes des Nations Unies utilisent actuellement les articles humanitaires qui avaient été stratégiquement prépositionnés dans le nord-ouest de la Syrie avant le 10 juillet afin d'assurer la continuité de l'aide. Comme nous l'avons déjà indiqué, les opérations transfrontières dans le nord-ouest de la Syrie ont toujours été et doivent continuer à être guidées par les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. L'objectif primordial est de garantir un accès sûr et rapide aux civils dans le besoin, à la vitesse et à l'échelle requises.

L'opération transfrontière des Nations Unies est l'une des opérations humanitaires les plus surveillées au monde, et tout mécanisme de surveillance aux postes-frontières devra à l'avenir être étudié pour garantir la nature humanitaire des envois transfrontières. En outre, le contrôle rigoureux de l'acheminement de l'aide se poursuit une fois que l'aide est entrée en Syrie. Il s'effectue à trois niveaux distincts et constitue un élément essentiel des opérations transfrontières des Nations Unies. J'espère que l'autorisation accordée par le Gouvernement syrien d'utiliser les deux points de passage supplémentaires de Bab el-Salam et de Raaï sera prolongée avant son expiration le 13 août. Ces points de passage demeureront indispensables dans un avenir proche.

Le niveau record des besoins rend encore plus urgente la nécessité de permettre l'accès humanitaire par toutes les voies disponibles, que ce soit à travers les frontières ou à travers les lignes de front, conformément à l'obligation de faciliter le passage rapide et sans entrave des secours en vertu du droit international humanitaire.

Certaines des populations les plus vulnérables de la Syrie vivent dans le nord-ouest du pays, où 4,1 des 4,6 millions de personnes qui y vivent ont besoin d'une aide humanitaire pour satisfaire leurs besoins les plus élémentaires. Près de 80 % d'entre eux sont des femmes et des enfants. Pour remédier à ces niveaux élevés de vulnérabilité, nous avons besoin d'une plus grande prévisibilité, ce qu'une autorisation de trois ou six mois ne permet pas. Une durée aussi courte entraîne de sérieuses difficultés en termes de financement, de logistique et d'approvisionnement de nos opérations. Et, selon toute vraisemblance, cela pourrait perturber le bon déroulement de l'intervention humanitaire. En outre, des délais aussi courts ne nous permettent pas de disposer du temps minimum nécessaire pour mettre en place des programmes efficaces de relèvement rapide, notamment pour soutenir les moyens de subsistance et la remise en état des infrastructures endommagées par les tremblements de terre. Nous poursuivons nos efforts concertés afin d'accroître les activités de relèvement rapide dans toute la Syrie.

Je suis également profondément préoccupé par l'intensité des hostilités dans le nord-ouest de la Syrie au cours des dernières semaines, où des frappes aériennes et des bombardements ont fait des victimes parmi les civils. Ces affrontements suscitent également la crainte d'autres attaques au sein de la population et pourraient entraîner de nouveaux déplacements. Au total, depuis le début de l'année, au moins 26 civils ont été tués, dont cinq femmes et six enfants, et au moins 74 civils ont été blessés, selon les informations recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Alors que les combats et les hostilités se poursuivent, j'exhorte les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et à prendre toutes les précautions possibles pour éviter et réduire au minimum les dommages causés aux civils.

Comme vient de le mentionner l'Envoyé spécial, les conditions socioéconomiques continuent de se détériorer dans toute la Syrie. La dépréciation rapide de la monnaie, qui a chuté à un niveau record en juillet, ainsi que d'autres facteurs de dégradation économique ont entraîné des hausses importantes des prix des denrées alimentaires et des carburants. Le prix des produits

alimentaires de base a augmenté de plus de 90 % au cours de cette année, mettant les denrées alimentaires de base et autres produits essentiels hors de portée de millions de familles. Quelque 12 millions de personnes, soit plus de 50 % de la population, sont actuellement en situation d'insécurité alimentaire et 2,9 millions d'autres risquent de sombrer dans la faim.

Malgré cette situation de profonde vulnérabilité, le plan de réponse humanitaire 2023 pour la Syrie n'est financé qu'à hauteur de 13,3 %. Je suis extrêmement préoccupé par les conséquences d'un sous-financement aussi important, qui nous obligera, cette année encore, à hiérarchiser notre intervention et à faire des choix difficiles. Cela est susceptible de compromettre la fourniture d'une aide vitale et de réduire les investissements dans les moyens de subsistance et les services essentiels, ce qui se traduira par un plus grand nombre d'abandons scolaires, une insécurité alimentaire plus aiguë et moins d'interventions de protection. Pour donner aux membres du Conseil un exemple de ce que cela signifie dans la pratique, les bénéficiaires de l'aide alimentaire ne reçoivent actuellement que 50 % de la ration normale. En outre, l'aide apportée à près de 40 % d'entre eux, soit 2,5 millions de personnes, a été interrompue ce mois-ci, en raison d'un manque de fonds. Un mois après la Conférence de Bruxelles, il est désormais essentiel que les contributions généreuses annoncées soient versées rapidement.

Nous nous trouvons aujourd'hui à un point d'inflexion, un moment empreint de changement, mais aussi de continuité. Comme le rappelle régulièrement le Secrétaire général, dans toutes nos discussions, délibérations et décisions, nous devons rester concentrés sur notre objectif collectif, à savoir répondre aux besoins urgents de la population syrienne. Il s'agit notamment de garantir la fourniture d'une aide humanitaire vitale, complète et prévisible, par les moyens les plus efficaces, de plaider en faveur du financement nécessaire à cette fin et d'exiger des parties qu'elles respectent le droit international et redoublent d'efforts pour instaurer un cessez-le-feu à l'échelle nationale, parvenir à un règlement politique et mettre fin au conflit. Nous ne pouvons pas abandonner le peuple syrien. Les Syriennes et les Syriens comptent sur nous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Rajasingham de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom du Brésil et de la Suisse, corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien. Je m'exprimerai ensuite à titre national.

Nous saluons la participation de la Syrie, de la Türkiye et de l'Iran à la présente séance. Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen et M. Ramesh Rajasingham de leurs exposés.

Le 13 juillet, la Mission permanente de la Syrie nous a informés de la décision de son gouvernement d'ouvrir le poste-frontière de Bab el-Haoua à l'usage de l'ONU pour une durée de six mois. Nous nous félicitons de la coopération croissante entre le Gouvernement syrien et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour assurer la fourniture d'une aide humanitaire vitale au peuple syrien. Si la décision du Gouvernement syrien peut servir de base juridique à l'ONU pour mener légalement des opérations humanitaires transfrontières à travers Bab el-Haoua, nous avons écouté très attentivement les préoccupations soulevées par l'OCHA concernant la note verbale du 13 juillet. Nous avons également entendu diverses autres parties prenantes, gouvernementales et non gouvernementales, à cet égard. Nous nous félicitons de la volonté de l'OCHA et du Gouvernement syrien de discuter des conditions dans lesquelles les opérations humanitaires passant par Bab el-Haoua pourraient se poursuivre.

Nous réaffirmons que, quelle que soit la solution trouvée pour continuer à soulager la détresse des Syriennes et des Syriens, elle doit être pleinement conforme au droit international humanitaire et aux principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance. Cela signifie que l'aide doit parvenir à toutes les personnes qui en ont besoin, sans aucune discrimination. Selon le droit international humanitaire, les parties sont tenues de permettre et de faciliter l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin. Les instruments de financement et le suivi sont des éléments clés à prendre en considération dans toute opération transfrontière poursuivie par l'ONU. Nous rappelons à tous que toutes les modalités d'accès, y compris l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, restent une composante essentielle de l'approche appliquée à toute la Syrie.

Comme chacun sait, Bab el-Haoua a été la principale plaque tournante des opérations humanitaires des Nations Unies dans le nord-ouest de la Syrie, assurant 85 % des livraisons. C'est pourquoi nous notons avec inquiétude qu'aucun convoi d'aide de l'ONU n'est passé

par ce point depuis l'expiration du mécanisme transfrontière, il y a près de deux semaines. Cela ne fait qu'ajouter à l'anxiété des millions de personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie, qui ne savent pas si elles recevront une aide vitale. Nous ne devons pas oublier le prix humain lié à ce type d'incertitude. Nous gardons l'espoir qu'un accord puisse être trouvé afin que l'ONU puisse recommencer à utiliser le poste frontière et, en tant que corédacteurs, nous nous tenons prêts à apporter tout le soutien nécessaire.

Nous demeurons préoccupés par le très faible financement du plan d'aide humanitaire. L'ONU et ses partenaires ont besoin d'un soutien accru pour répondre aux besoins croissants en Syrie, en particulier à la suite des tremblements de terre survenus en février. Nous nous faisons l'écho des appels lancés en faveur de l'augmentation du financement de l'action humanitaire, notamment des programmes de relèvement rapide et de moyens de subsistance dans toutes les régions de la Syrie. Dans le même temps, nous sommes conscients que, pour continuer d'en assurer le financement, les pays donateurs doivent pouvoir se fier à la, prévisibilité des activités humanitaires et à la faisabilité et la permanence des accords. Le suivi et l'établissement de rapports sur la fourniture de l'aide humanitaire jouent un rôle crucial dans cette confiance. En tant que corédacteurs, la Suisse et le Brésil sont uniquement guidés par l'impératif humanitaire. Nous restons déterminés à collaborer avec les membres du Conseil, l'OCHA, la Syrie et les autres parties prenantes intéressées, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires. C'est ce que nous faisons depuis le début, ce que nous faisons depuis le mardi 11 juillet et ce que nous continuerons de faire pour nous assurer que l'objectif ultime consistant à venir en aide à la population syrienne soit pleinement atteint et que nous puissions remplir le mieux possible notre rôle de corédacteurs.

Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Le Brésil partage pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel rien ne permettrait davantage d'alléger les souffrances en Syrie et d'endiguer la vague de besoins humanitaires qu'une solution politique inclusive, globale et durable pour mettre fin au conflit, conformément à la résolution 2254 (2015). On ne saurait trop insister sur l'importance de la résolution 2254 (2015), car elle constitue une feuille de route claire aux fins d'un règlement pacifique du conflit, dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité, de l'intégrité territoriale et de la dignité de la Syrie. Il sera essentiel que toutes les

parties concernées adhèrent à ces principes et agissent en conséquence. Il est également impératif de faire preuve de la plus grande retenue, d'éviter toute nouvelle escalade et de respecter pleinement toutes les obligations découlant du droit international humanitaire. Nous condamnons toute action unilatérale qui favorise l'aggravation de la violence et de l'instabilité dans la région. Nous nous opposons fermement au terrorisme et à toutes les formes de violence qui mettent en péril la sécurité et le bien-être des civils.

Un cessez-le-feu global est attendu depuis longtemps. D'aucuns peuvent considérer qu'une solution négociée n'est pas réaliste. Pour le Brésil, ce qui est illusoire, c'est l'idée qu'une solution militaire puisse apporter une véritable paix à tous les Syriens ou constituer une base solide pour la reconstruction et le développement de la Syrie. Les récentes évolutions positives, telles que le retour du pays au sein de la Ligue des États arabes, ont ouvert des perspectives potentiellement importantes pour réaliser des progrès notables qui semblaient impossibles il y a encore peu de temps. Nous convenons avec l'Envoyé spécial qu'il est essentiel de ne pas laisser passer l'occasion de renouer le dialogue créée par la dynamique positive actuelle. Il sera aussi primordial de reprendre un processus politique intersyrien crédible avec des résultats tangibles à court terme, y compris la reprise des réunions de la Commission constitutionnelle. Nous remercions l'Envoyé spécial Geir Pedersen des efforts qu'il continue de déployer à cet égard et du dialogue qu'il entretient avec les acteurs concernés. Nous renouvelons notre appel à toutes les parties pour qu'elles s'engagent véritablement à trouver la voie de la liberté démocratique, de la stabilité et du développement en Syrie. Soyons clairs : elles le doivent toutes à leurs concitoyens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et M. Rajasingham des exposés qu'ils nous ont présentés aujourd'hui.

Au cours du mois dernier, le Conseil de sécurité s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter de cette question et ce, parce que les besoins humanitaires en Syrie sont si importants et que les enjeux sont si élevés. Comme chacun sait, les corédacteurs, à savoir le Brésil et la Suisse, ont tout mis en œuvre pour parvenir à une résolution de compromis sur l'aide transfrontière, mais un membre permanent s'est opposé à l'action du Conseil. Soyons clairs. La Russie est entièrement responsable de l'interruption des opérations transfrontières d'acheminement

de l'aide humanitaire que mène l'ONU en passant par Bab el-Haoua. Elle a refusé de négocier de bonne foi, et son veto (voir S/PV.9371) nous a rappelé une fois de plus qu'elle ne se souciait guère, voire pas du tout, des besoins des personnes vulnérables. Aujourd'hui même, des informations indiquent que la Russie a procédé à une nouvelle série d'attaques contre les infrastructures céréalières ukrainiennes. La Russie continue de faire la guerre à l'approvisionnement alimentaire mondial, ce qui a des conséquences dévastatrices, en particulier pour le peuple syrien et les populations du Moyen-Orient et de l'Afrique.

En annonçant qu'il autorisera les convois d'aide de l'ONU à passer par Bab el-Haoua, le régime d'Al-Assad reconnaît la nécessité d'une aide transfrontière, mais il prévoit des restrictions inacceptables qui entraveraient l'aide et mettraient en danger les acteurs humanitaires, y compris le personnel des Nations Unies. Je note que l'ouverture, par le régime, des points de passage de Bab el-Salam et de Raaï n'a pas été assortie de telles restrictions. Qui plus est, le régime n'a accordé son autorisation que pour six mois, soit la moitié de la période minimale nécessaire recommandée par le Secrétaire général. Alors que le Secrétaire général adjoint Griffiths continue de discuter avec le régime d'Al-Assad des modalités des futures opérations des Nations Unies, nous devons garder à l'esprit que le régime a l'habitude d'entraver les activités humanitaires des Nations Unies en Syrie. Nous en avons été témoins à maintes reprises depuis plus d'une décennie. Les conditions et exigences inacceptables énoncées dans la note verbale du 13 juillet s'inscrivent dans le droit fil de ces antécédents troublants. C'est pour cette raison que les États-Unis se sont associés à d'autres donateurs de premier plan pour préciser que tout accord d'accès transfrontière doit comprendre cinq éléments clefs.

Premièrement, il convient de préserver l'indépendance des opérations. L'ONU doit être autorisée à dialoguer avec toutes les parties sur le terrain, comme elle le fait dans le monde entier lorsqu'elle apporte son aide.

Deuxièmement, il faut veiller à ce que le dispositif s'applique à l'ensemble de la Syrie. L'ONU doit pouvoir continuer d'exploiter des centres d'intervention en dehors des zones contrôlées par le régime. Le régime ne doit pas non plus s'immiscer dans les accords d'accès conclus entre l'ONU et les autorités locales dans les zones qui ne sont pas sous son contrôle.

Troisièmement, l'accès doit être accordé le plus longtemps possible et ne doit pas être interrompu en plein hiver. Les garanties d'accès sont indispensables pour assurer la prévisibilité et l'efficacité dont ont besoin les

donateurs, les partenaires de l'ONU et le peuple syrien. Compte tenu des besoins humanitaires immenses et persistants dans le nord-ouest de la Syrie, rien ne saurait justifier des garanties d'accès ponctuelles et à court terme.

Quatrièmement, la fourniture de l'aide doit rester conforme aux principes humanitaires, et l'ONU doit rester en mesure de déterminer son affectation, y compris sa nature et ses cibles, en se fondant uniquement sur les besoins et en respectant les principes de neutralité et d'impartialité.

Cinquièmement, tout accord doit maintenir le mécanisme de surveillance transfrontière constitué à l'origine dans le cadre de la résolution 2165 (2014) et éviter de nouvelles exigences en matière d'établissement de rapports pour les partenaires ou bénéficiaires locaux. Ces cinq éléments sont essentiels. Ils permettront de renforcer la confiance entre les pays donateurs et les partenaires d'exécution, de réaffirmer que les opérations des Nations Unies ne seront orientées que par des principes humanitaires, de préserver et renforcer les protections pour le financement des partenaires et des donateurs, et de donner aux travailleurs humanitaires la prévisibilité dont ils ont besoin pour sauver des vies.

Nous saluons l'engagement du Secrétaire général adjoint Griffiths à tenir le Conseil et les donateurs informés de l'évolution de ses pourparlers avec le régime, et nous sommes prêts à ce que le Conseil examine tout accord auquel il parviendrait pour veiller à ce qu'il contienne tous les éléments que j'ai énoncés aujourd'hui. Faute de quoi, le Conseil devra demander un mandat pour renouveler l'autorisation du mécanisme transfrontière.

Plus de 62 000 camions chargés d'une aide essentielle, denrées alimentaires, eau, médicaments et autres produits de première nécessité, sont entrés en Syrie depuis que le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2165 (2014) en 2014. Mais aujourd'hui, la crise humanitaire n'a jamais été aussi grave. Douze années de guerre et le tremblement de terre survenu cette année ont poussé le peuple syrien au bord du gouffre. La population syrienne nous appelle à l'aide mais surtout, elle réclame la paix. Les États-Unis sont extrêmement attristés mais pas surpris par l'exposé de l'Envoyé spécial Pedersen, qui a clairement indiqué que la situation politique en Syrie reste sombre.

Ne nous y trompons pas : c'est la Russie et le régime d'Al-Assad qui en sont responsables. La Russie et le régime ont paralysé la Commission constitutionnelle. Ils ont rejeté les efforts déployés par l'Envoyé spécial

Pedersen pour initier un processus progressif, et ils se sont opposés ou ont fait obstruction à la plupart des efforts visant à faire avancer d'autres aspects de la résolution 2254 (2015), notamment en votant contre la décision de l'Assemblée générale de mettre en place un nouveau mécanisme apolitique pour traiter le sort des détenus et des personnes portées disparues.

Au final, compte tenu du bilan honteux de la Syrie, le Conseil ne peut pas faire confiance au régime d'Al-Assad pour faire ce qu'il faut en matière d'accès à l'aide humanitaire. Le Conseil doit absolument rester saisi des questions humanitaires en Syrie. Les États-Unis s'y engagent. L'Envoyé spécial Pedersen nous a demandé de répondre aux besoins du peuple syrien, et c'est exactement ce que nous tentons de faire. Nous continuerons d'apporter un appui indéfectible pour satisfaire aux besoins du peuple syrien.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions l'Envoyé spécial Pedersen et le Directeur de la Division de la coordination au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), M. Rajasingham, de leurs rapports sur les aspects politiques et humanitaires de la situation en Syrie.

Aujourd'hui, la situation sur le terrain en Syrie, pays ami, reste tendue. À la présence militaire illégale dans le nord de la Syrie, y compris la présence des États-Unis et de leurs alliés dans la région située à l'est de l'Euphrate, s'ajoutent d'autres facteurs dangereux, tels que les frappes aériennes arbitraires de l'armée de l'air israélienne contre Damas et les zones environnantes, dont la dernière a eu lieu le 19 juillet. Les activités menées par les terroristes dans le sud du pays, sous le couvert de la prétendue zone de sécurité près de Tanf établie arbitrairement par Washington, sont également préoccupantes.

Nous pensons que le retour de la République arabe syrienne au sein de la famille des pays arabes et le rétablissement des relations avec la Türkiye contribueront à une amélioration générale de l'atmosphère dans la région du Moyen-Orient et à un relèvement rapide des effets de la crise syrienne. Dans ce contexte, nous estimons que les tentatives maladroites et inappropriées des pays occidentaux visant à entraver ces processus naturels sont contre-productives. Ces démarches non constructives constituent, selon nous, une ingérence dans les décisions souveraines des États et une politisation de questions purement humanitaires telles que le relèvement rapide et la facilitation du retour des réfugiés.

La Fédération de Russie a toujours plaidé en faveur d'un processus de règlement politique en Syrie qui soit à la fois dirigé et contrôlé par les Syriens, avec le soutien de l'ONU et en stricte conformité avec la résolution 2254 (2015). Dans le même temps, nous sommes convaincus que les modalités de la médiation internationale doivent être fondées sur le respect des principes de souveraineté, d'indépendance, d'unité et d'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Il appartient aux Syriens eux-mêmes, sans pression extérieure, de parvenir à un accord sur toutes les questions en suspens relatives à la structure future de leur pays.

La seule plateforme pour un tel dialogue direct entre Syriens a été et demeure la Commission constitutionnelle. Toute tentative d'imposer d'autres cadres, formules et schémas au peuple syrien ne peut que mener à une impasse. Les travaux de la Commission constitutionnelle reprendront lorsque les parties auront choisi un lieu de réunion approprié, autre que la Suisse. Pour autant que nous le sachions, ce processus est sur le point d'aboutir.

S'agissant des aspects humanitaires de la situation en Syrie, cinq jours seulement se sont écoulés depuis l'examen de la question à l'Assemblée générale ; nous n'avons donc rien de nouveau à ajouter à ce qui a été dit mercredi dernier (voir A/77/PV.90 et A/77/PV.91). Nous nous félicitons que l'aide humanitaire internationale envoyée au peuple syrien soit désormais mise en œuvre de la même manière que dans tout autre contexte national, c'est-à-dire avec le consentement du Gouvernement internationalement reconnu de ce pays et en étroite coordination avec celui-ci. Nous avons tout lieu de croire que dans ces nouvelles conditions, l'équipe humanitaire des Nations Unies examinera sérieusement la possibilité d'établir d'une voie d'approvisionnement humanitaire transfrontière vers Edleb, via le poste-frontière de Bab el-Haoua, comme c'est déjà le cas pour les points de passage de Bab el-Salam et de Raai. L'équipe du Secrétaire général adjoint Griffiths dispose de tous les outils nécessaires pour y parvenir. Il n'est pas nécessaire que le Conseil de sécurité prenne d'autres décisions à cette fin. N'oublions pas que l'aide apportée aux personnes dans le besoin doit être acheminée par tous les canaux possibles, y compris à travers les lignes de contact.

Nous espérons que l'OCHA n'entrera pas dans le jeu des États occidentaux, qui semblent avoir perdu le sommeil à l'idée que l'ONU coopère avec les autorités syriennes légitimes, comme il se doit.

Les humanitaires ont maintenant une excellente occasion de repartir de zéro et de donner enfin la priorité

aux intérêts des personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire, y compris celles qui vivent dans les territoires contrôlés par le Gouvernement, plutôt qu'aux terroristes internationalement reconnus qui se sont réfugiés à Edleb et à leurs commanditaires occidentaux. Tout cela doit se faire dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie.

Il existe un outil simple et bien connu, le plan humanitaire des Nations Unies pour la Syrie, qui, comme nous l'avons à nouveau entendu aujourd'hui, est gravement sous-financé. Nous exhortons les donateurs qui placent les intérêts des personnes dans le besoin au-dessus des considérations géopolitiques à répondre à l'appel des Nations Unies pour aider, entre autres, à financer des projets de relèvement rapide dans toute la Syrie.

Pour conclure, je voudrais profiter de cette occasion pour poser quelques questions au représentant de l'OCHA.

Premièrement, quel est le sort du rapport de l'équipe de pays des Nations Unies en Syrie sur les conséquences des sanctions unilatérales sur la situation humanitaire dans le pays ? Cette question ne doit en aucun cas être négligée par les entités humanitaires des Nations Unies : après tout, nous parlons fondamentalement d'une forme de punition collective imposée à des millions de Syriens ordinaires. Autrement, tout ce que nous avons convenu ici ne servira à rien.

Deuxièmement, dans ces nouvelles circonstances, quel est le statut de la directive du Secrétaire général, interne au Secrétariat, intitulée « Paramètres et principes de l'aide humanitaire des Nations Unies en Syrie » ? Comme nous le savons, cette directive interdit en fait aux entités des Nations Unies d'effectuer des travaux de reconstruction en Syrie. C'est le moment idéal de reléguer ce document honteux aux oubliettes de l'histoire.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et mon pays, le Mozambique.

Nous tenons à remercier de leurs exposés importants l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Geir Pedersen, et le Directeur de la coordination au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, M. Ramesh Rajasingham. Nous saluons la participation à la présente séance des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye.

La crise politique et les problèmes de sécurité en Syrie perdurent depuis plus d'une décennie. Ils sont aggravés par la crise humanitaire et les effets du séisme de février dernier, qui se font encore sentir. En conséquence, plus de 23 millions de personnes sont soumises à des souffrances quotidiennes. Les besoins humanitaires ne font que croître, et la douleur du peuple syrien n'a jamais été aussi grande.

Dans ce contexte, les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent à nouveau de la décision prise par le Gouvernement syrien de prolonger les mesures d'urgence, y compris l'ouverture des deux points de passage supplémentaires de Bab el-Salam et de Raaï jusqu'au 13 août. Nous prenons acte de la décision du Gouvernement d'accorder à l'ONU et à ses institutions spécialisées l'autorisation d'utiliser le point de passage de Bab el-Haoua afin d'acheminer une aide humanitaire aux civils qui sont dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie, dans le cadre d'une coopération et d'une coordination pleines et entières avec le Gouvernement syrien, pour une période de six mois, à compter du 13 juillet. Nous comptons sur la détermination de l'ONU et du Conseil de sécurité pour tout mettre en œuvre afin de stabiliser et d'améliorer la situation humanitaire et les conditions de vie du peuple syrien. Nous devons poursuivre nos efforts pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, par toutes les modalités existantes, aux personnes qui en ont besoin dans l'ensemble des territoires syriens.

Nous notons que dans son rapport (S/2023/464), le Secrétaire général souligne l'importance des opérations transfrontières. Les cargaisons de quelque 1 068 camions ont été acheminées dans le nord-ouest de la Syrie depuis la Türkiye via le point de passage de Bab el-Haoua. Au cours de la période considérée, 127 camions sont rentrés en Syrie par les points de passage de la frontière de Bab el-Salam et de Raaï. L'ONU a mené à bien 116 missions interinstitutions à travers la frontière dans le nord-ouest du pays depuis le 14 février. Ces opérations humanitaires doivent se poursuivre sans interruption. Il en va de l'accès aux services et fournitures qui permettent de répondre aux besoins les plus élémentaires et d'assurer la survie de millions de personnes, dont 80 % sont des femmes et des enfants.

La Syrie est en proie à un certain nombre de difficultés qui méritent d'être soulignées : le manque d'accès fiable à l'eau potable, en quantité suffisante, dans tout le nord du pays ; les pénuries chroniques de carburant et d'électricité, sur fond de pandémie de choléra ; l'effondrement total des services sociaux de base, en particulier

pour les femmes et les filles ; et des problèmes de protection croissants tels que la violence fondée sur le genre, la malnutrition et les troubles psychologiques chez les enfants. Compte tenu de l'ampleur de ces défis, la communauté internationale doit agir de toute urgence pour y apporter une réponse efficace et coordonnée. La situation humanitaire du pays ne doit pas être instrumentalisée.

Le Gabon, le Ghana et le Mozambique notent avec intérêt que l'objectif de financement de 398 millions de dollars pour l'appel d'urgence lancé à la suite du tremblement de terre en Syrie a été atteint. Nous nous félicitons également des résultats de la septième Conférence de Bruxelles sur la Syrie et la région, qui s'est tenue les 14 et 15 juin, et qui a permis de recueillir des promesses de contributions financières de plus de 4,9 milliards de dollars pour 2023 et de plus d'1 milliard de dollars pour 2024. Nous renouvelons notre appel aux donateurs pour qu'ils honorent leurs promesses.

Sur le plan politique, les trois membres africains du Conseil de sécurité demeurent convaincus que seule une solution politique concertée permettra au peuple syrien de retrouver la paix, la sécurité, la stabilité et la dignité, ce qui implique la cessation des hostilités, le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire syrien et un dialogue inclusif et de bonne foi associant l'ensemble de la société syrienne, y compris les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires. En raison des divisions actuelles au sein de la classe politique syrienne et de la crise de confiance entre les parties, la perspective d'un dialogue intrasyrien dans le cadre de la Commission constitutionnelle semble peu réaliste. Nous exhortons toutes les parties à mettre de côté leurs différends et à insuffler un nouvel élan au processus politique. En outre, les trois membres africains du Conseil de sécurité encouragent les acteurs régionaux et tous les autres États qui exercent une influence sur l'une ou l'autre partie à jouer un rôle dans la quête de paix et de stabilité, ainsi qu'à apporter leur soutien à cet égard. Pour atteindre cet objectif, il est fondamental que les pays de la région fassent preuve d'un engagement fort et de bonne foi. À cet égard, nous nous félicitons du retour de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes.

Nous sommes convaincus que la résolution 2254 (2015) reste la principale feuille de route pour parvenir à une solution politique à la crise en Syrie, dans le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Nous sommes toujours vivement préoccupés par la persistance des hostilités, en particulier dans le nord de la Syrie. Nous

renouvelons notre appel en faveur de l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat, dans l'intérêt du peuple syrien et de la stabilité de la région.

Les parties au conflit doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, notamment en assurant la protection des civils et des infrastructures civiles. Les détentions arbitraires pratiquées par les parties au conflit constituent une violation des libertés fondamentales, et nous exhortons tous les protagonistes à respecter scrupuleusement le droit de tous et toutes à la liberté d'expression.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité continuent d'être préoccupés par la présence de forces militaires étrangères sur le territoire syrien, laquelle compromet la sécurité régionale et internationale. Nous rappelons notre position, à savoir que la Syrie ne doit pas servir de terrain d'affrontement pour des rivalités géopolitiques.

Nous réaffirmons notre soutien à l'Envoyé spécial, M. Geir Pedersen. Nous saluons les efforts qu'il déploie pour mettre un terme au conflit qui déchire la Syrie depuis plus de 12 ans. La population syrienne continue à payer le prix fort. L'ensemble des parties concernées, et la communauté internationale tout entière, doivent tout mettre en œuvre pour remédier à la situation humanitaire, en mettant de côté toutes les considérations politiques et en se laissant guider par les seuls intérêts du peuple syrien.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et le Directeur Rajasingham de leurs exposés.

Comme nous venons de l'entendre, les besoins humanitaires de la Syrie demeurent les plus importants au monde. On s'attend à une augmentation spectaculaire des besoins, ce qui exacerbera une crise humanitaire déjà immense résultant de plus de 12 ans de conflit en Syrie. Le financement du plan d'aide humanitaire n'a jamais été aussi bas.

L'autorisation des opérations transfrontières par le poste frontière de Bab el-Haoua était la planche de salut de plus de quatre millions de personnes dans le nord-ouest de la Syrie. Le recours au veto par la Russie sur le renouvellement de la résolution 2672 (2023) a été un terrible revers. La décision souveraine du régime syrien, assortie de conditions, ne garantit pas une prévisibilité suffisante pour que l'ONU et les partenaires humanitaires puissent acheminer l'aide humanitaire en temps voulu et de manière efficace. La Syrie reste un problème urgent, et le régime d'Al-Assad est parvenu, avec la complicité

de la Russie, à politiser tous les aspects humanitaires de la crise. Il ne fait aucun doute que la Russie utilise l'aide humanitaire comme arme à des fins politiques.

Pour satisfaire à l'impératif humanitaire, nous soulignons à nouveau la nécessité de garantir l'accès humanitaire par toutes les modalités, y compris l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les frontières et les lignes de front et les activités de relèvement rapide. Je réaffirme la position ferme de l'Albanie selon laquelle les réalités humanitaires sur le terrain doivent nous pousser à trouver une solution dans le cadre d'une résolution du Conseil de sécurité.

Nous déplorons l'absence de progrès de la part du régime s'agissant de permettre la transition politique en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015), qui reste dans l'impasse malgré les efforts inlassables déployés par l'Envoyé spécial. En empêchant la Commission constitutionnelle de se réunir à nouveau et de réaliser des progrès véritables sur la voie de l'établissement d'un cadre constitutionnel pour la Syrie, comme l'a souligné l'Envoyé spécial Pedersen, le régime d'Al-Assad confirme une fois de plus son manque de bonne volonté et de bonne foi.

Nous savons tous que la cause première de toutes les souffrances en Syrie est politique, et que ces souffrances ne peuvent être atténuées que par une solution politique durable. Les Syriens ont perdu tout espoir dans le processus politique et sont en proie à d'immenses incertitudes concernant l'avenir. Nous restons convaincus que le respect des droits de l'homme et de la justice et la fin de l'impunité pour les crimes graves sont indispensables à une paix durable en Syrie. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption, le 29 juin dernier, de la résolution 77/301 de l'Assemblée générale, qui prévoit la création d'un nouveau mécanisme chargé de faire la lumière sur le sort des personnes disparues en Syrie et sur le lieu où elles se trouvent, et de répondre à l'impératif humanitaire. Nous devons prouver au peuple syrien qu'il n'a pas été abandonné. Il a plus que jamais besoin d'aide.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Pedersen et M. Rajasingham pour leurs interventions.

La guerre en Syrie se poursuit, de même que les souffrances du peuple syrien. Douze millions de personnes sont déplacées, des millions d'entre elles ont trouvé refuge dans les pays voisins ou ailleurs et 130 000 ont disparu. La France se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale, le 29 juin dernier, de la résolution 77/301, établissant une institution internationale indépendante humanitaire pour aider les familles de personnes disparues.

La France est également préoccupée par la déstabilisation au niveau régional, provoquée par le réseau de production et d'exportation de Captagon. C'est aujourd'hui une des principales ressources financières du régime syrien, désormais devenu un narco-État.

Face au drame syrien, la France et l'Europe sont solidaires de la population syrienne. Depuis 2011, la France et l'Union européenne et ses États membres ont financé les organismes des Nations Unies et les acteurs de la société civile à hauteur de 30 milliards d'euros, en Syrie et dans les pays voisins. La septième conférence de Bruxelles, les 14 et 15 juin derniers, a permis de mobiliser une aide internationale d'un montant total de 5,6 milliards d'euros pour 2023 et au-delà. Je tiens à rappeler que plus de 90 % de l'aide provient de l'Europe, des États-Unis, du Canada et du Japon. La Russie, de son côté, ne fournit quasiment aucune aide, ici comme ailleurs. Les pays de la région, malgré le défi que cela représente, accueillent des réfugiés. Notre devoir est de les aider.

Seule une solution politique permettra de mettre un terme aux souffrances des Syriens. Alors que les séismes du 6 février n'ont fait qu'aggraver la situation humanitaire, la Russie n'a pas hésité à prendre plus de quatre millions de Syriens en otage, en s'opposant au renouvellement du mécanisme d'aide humanitaire transfrontalière. Nous soutenons les efforts du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires pour proposer un accès de l'aide, alors que les besoins n'ont jamais été aussi élevés.

Pour conclure, je voudrais rappeler notre position : la réponse humanitaire ne doit pas et ne peut pas se substituer à un règlement politique. Le retour à la stabilité, en Syrie et dans la région, ne sera possible que par une solution répondant aux aspirations de tous les Syriens. La résolution 2254 (2015) constitue une feuille de route, avec des paramètres clairs. Le régime syrien doit s'engager, enfin, dans un processus politique tel que défini par cette résolution, adoptée à l'unanimité du Conseil. Le régime doit faire des gestes tangibles afin qu'un véritable processus politique soit engagé. Aucune normalisation, ni reconstruction, ni levée des sanctions n'est envisageable en l'absence de transition politique dans le cadre de la résolution 2254 (2015). Je précise, au passage, qu'en censurant l'accès transfrontalier, il y a quelques jours (voir S/PV.9371), la Russie a censuré, du même coup, le mandat donné à l'ONU de se livrer à des activités de relèvement rapide. La France réaffirme son plein soutien à la médiation menée par Geir Pedersen et elle appelle tous les acteurs à soutenir son approche progressive.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je m'associe à la déclaration faite par notre collègue, le Représentant permanent du Brésil, notre corédacteur sur la question humanitaire.

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques points à titre national sur la situation politique en Syrie.

Je voudrais commencer par remercier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, non seulement pour son exposé, mais surtout, aussi, pour ses efforts continus dans la mise en œuvre de son mandat.

La Suisse regrette que les dynamiques régionales et internationales qui ont émergé au lendemain des tremblements de terre du 6 février dernier n'aient pas encore permis de faire converger les efforts en vue d'améliorer la situation politique, sécuritaire, humanitaire ou encore économique en Syrie. Au contraire, les dynamiques actuelles n'ont malheureusement pas permis de désescalader la situation militaire, ni d'améliorer l'accès humanitaire ou de relancer le processus politique.

Nous regrettons que le Conseil n'ait pas été en mesure de renouveler le mandat pour l'aide humanitaire transfrontalière. Nous rappelons que non seulement autoriser, mais également faciliter le passage rapide et sans entrave de l'aide humanitaire pour les civils dans le besoin est une obligation en vertu du droit international humanitaire. L'ONU, ainsi que ses partenaires doivent pouvoir continuer à apporter une assistance aux personnes dans le besoin.

Malgré les dynamiques actuelles, nous nous félicitons de la convocation, fixée au 16 août, de la première réunion du Groupe de contact créé en marge de la réunion de la Ligue des États arabes du 7 mai dernier. Nous rappelons que les États parties au Groupe de contact ont exprimé la volonté de soutenir une approche étape par étape en vue d'une solution politique, en coordination avec les efforts de l'Envoyé spécial.

La Suisse souligne encore une fois la pertinence de la résolution 2254 (2015) pour parvenir à une solution juste et globale, qui assure la paix et la sécurité de la Syrie et de la région. La relance des travaux de la Commission constitutionnelle donnerait un signal important de soutien à la recherche d'une approche concertée en vue de la paix. La Suisse reste prête à mettre à disposition Genève, siège principal de l'ONU en Europe, pour accueillir les réunions de la Commission constitutionnelle, comme tout autre type de pourparlers et d'initiatives visant à promouvoir une paix durable en Syrie.

Il est primordial que le cessez-le-feu soit respecté au niveau national. Déjà affectées par une situation

humanitaire, sociale et économique qui n'a jamais été aussi critique, les populations civiles sont encore trop souvent les victimes de ce conflit armé. Selon le dernier rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2023/363), la Syrie figure parmi les pays dans lesquels le plus grand nombre de violations graves contre les enfants ont été confirmées. Toutes les parties au conflit ont commis des violations contre les enfants, telles que le recrutement, le meurtre et la mutilation, ainsi que les attaques contre des écoles et des hôpitaux. Ces violations doivent cesser immédiatement, et nous saluons le dialogue continu que le Secrétaire général mène avec les différentes parties au conflit en ce sens.

La Suisse appelle toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire, en particulier les mesures visant à protéger la population civile. Le respect des droits humains est également élémentaire, notamment pour respecter et protéger la dignité, la vie et la liberté de chaque individu. La Suisse tient à réaffirmer son plein soutien à la Commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme et au Mécanisme international, impartial et indépendant, dont le travail est fondamental pour lutter contre l'impunité.

M^{me} Sánchez Izquierdo (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Envoyé spécial Geir Pedersen et le Directeur de la Division de la coordination au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), M. Ramesh Rajasingham, des informations qu'ils ont fournies. Je salue la participation des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la République de Türkiye à la présente séance.

Nous sommes préoccupés par le manque d'unité au sein du Conseil de sécurité concernant la situation en Syrie, alors que la crise humanitaire s'est aggravée en raison de la guerre prolongée et des effets des tremblements de terre survenus en février. Ma délégation réaffirme la nécessité de maintenir un accès formel pour assurer la prévisibilité, la fiabilité et la planification de l'aide humanitaire, comme le prévoient les précédentes résolutions du Conseil de sécurité sur la question humanitaire en Syrie. Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général, par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies, l'ONU étant la seule entité en mesure de mettre en place un système de contrôle strict qui contribue à accroître la transparence, l'efficacité et la responsabilité des opérations sur le terrain. Nous soutenons également le travail résolu de l'Envoyé spécial, des institutions spécialisées et des organisations partenaires qui œuvrent sur le terrain. Nous appelons à ce que le traitement des réfugiés et des

personnes déplacées se fasse toujours dans le respect des droits humains, en particulier en ce qui concerne leur retour librement consenti, dans la dignité et la sécurité.

Le 19 juillet, au cours de la séance de l'Assemblée générale consacrée à l'application de la résolution 76/262 (voir A/77/PV.90), l'Équateur a déploré que le projet de résolution S/2023/506 ait fait l'objet d'un veto (voir S/PV.9371). À cet égard, nous encourageons ses corédacteurs, la Suisse et le Brésil, à poursuivre leurs efforts et leurs délibérations afin de parvenir à un mécanisme qui permette au Conseil de sécurité d'adopter une résolution garantissant l'acheminement transfrontière de l'aide humanitaire et permette aux équipes présentes sur le terrain de s'acquitter de leur mandat conformément au cadre établi par le droit international humanitaire. Les chiffres communiqués par l'OCHA montrent qu'il est urgent de reprendre le dialogue pour que les fournitures humanitaires qui entrent dans le nord-ouest de la Syrie puissent atteindre les 80 % de la population qui en dépendent, dont la quasi-totalité sont des femmes et des enfants.

Nous pensons qu'il est important de renforcer la coopération et la coordination entre les actions régionales et celles de l'ONU pour lutter contre l'extrémisme violent, le terrorisme et le trafic de drogue, qui ont des conséquences sur la population civile, en particulier sur les femmes, les enfants et les personnes handicapées. Nous espérons que les négociations menées par l'Envoyé spécial aboutiront à la reprise des travaux de la Commission constitutionnelle.

Nous insistons sur la nécessité pour le Gouvernement syrien de donner des réponses quant au sort des personnes portées disparues et à la situation de celles détenues arbitrairement. Le Conseil de sécurité doit continuer à mettre en œuvre des mesures pour mettre un terme définitif à la violence, répondre aux énormes besoins humanitaires de la population et mener à bien une négociation politique inclusive, fondée sur les principes de souveraineté, d'indépendance, d'unité et d'intégrité territoriale, conformément à la résolution 2254 (2015).

M. Xing Jisheng (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyé spécial Pedersen et M. Rajasingham, Directeur de la Division de la coordination au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), de leurs exposés.

La Chine soutient les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour continuer à faire avancer un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, conformément

à la résolution 2254 (2015). Nous nous félicitons de la réintégration de la Syrie au sein de la Ligue des États arabes. Nous sommes favorables à ce que les pays arabes, via leur approche consistant à se renforcer par l'unité, jouent un rôle plus important et plus constructif dans la recherche d'une solution politique à la question syrienne. Les pays extérieurs à la région doivent respecter pleinement la volonté et les souhaits des pays et des peuples de la région, s'abstenir de toute rhétorique ou action susceptible d'entraver le dialogue et la réconciliation, et créer un environnement extérieur favorable aux échanges et à la consultation. Nous sommes préoccupés par les conditions de sécurité en Syrie. La communauté internationale doit adopter une approche de tolérance zéro à l'égard de toute forme de terrorisme sur le sol syrien. Un pays a récemment renforcé sa présence militaire illégale en Syrie, ce qui est inquiétant. La présence illégale de forces armées étrangères en Syrie doit cesser immédiatement.

La Chine est favorable à ce que la communauté internationale fournisse une assistance à tous les Syriens qui ont besoin d'une aide humanitaire, à condition que la souveraineté de la Syrie et l'appropriation du processus par son gouvernement soient pleinement respectées. Nous saluons la récente décision souveraine du Gouvernement syrien d'ouvrir le point de passage de Bab el-Haoua. L'OCHA a confirmé que cette autorisation du Gouvernement syrien peut effectivement constituer une base permettant à l'ONU de mener légalement des opérations humanitaires. Nous encourageons l'ONU à régler tout problème opérationnel ultérieur avec le Gouvernement syrien par le dialogue et la consultation. Nous rappelons également que le mécanisme d'aide transfrontière était un arrangement provisoire mis en place dans des circonstances particulières, et qu'il est nécessaire d'accélérer la transition vers l'assistance acheminée à travers les lignes de front afin que le mécanisme transfrontière puisse être progressivement réduit et, à terme, supprimé.

Le renforcement de la capacité des Syriens à assurer leur relèvement et leur développement socioéconomiques contribuera grandement à atténuer les problèmes humanitaires du pays. À cette fin, il est indispensable de veiller à ce qu'un financement adéquat, équilibré et durable soit assuré pour toutes les régions de la Syrie, d'élargir encore le champ d'application des programmes de relèvement rapide et de soutenir les projets de développement durable dans les zones clefs. Les sanctions unilatérales imposées à la Syrie doivent être levées sans délai ni condition préalable.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Geir Pedersen et M. Ramesh Rajasingham de leurs exposés d'aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à évoquer la situation humanitaire à laquelle nous avons assisté ces deux dernières semaines, et ses répercussions pour le peuple syrien frère. La fin soudaine et inattendue du mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide en Syrie a été un choc tant pour la communauté internationale que pour le peuple syrien. Bien que nous nous attendions à ce que ce mécanisme prenne fin un jour, étant donné qu'il s'agissait depuis toujours d'une solution exceptionnelle et temporaire, nous avions espéré qu'il y serait mis fin en coordination avec l'ONU, afin que les travailleurs humanitaires présents sur le terrain disposent de suffisamment de temps pour planifier progressivement les opérations humanitaires à venir.

Dans ces circonstances, il sera important que la communauté internationale prenne des mesures pratiques, au cours de cette phase de transition, pour s'assurer que la population syrienne reçoive de l'aide par tous les moyens disponibles. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis se félicitent une nouvelle fois de la décision du Gouvernement syrien d'autoriser l'ONU à acheminer l'aide humanitaire par le point de passage de Bab el-Haoua pour une période de six mois, d'autant que les deux parties ont poursuivi leurs échanges constructifs pour trouver un terrain d'entente et parvenir à un accord sur plusieurs questions connexes. Les intérêts du peuple syrien doivent rester au cœur de toutes les activités humanitaires.

En attendant, nous trouvons encourageant que l'aide circule facilement par les points de passage de Bab el-Salam et de Raaï. J'insiste également sur le fait que, bien que le mécanisme n'ait pas été renouvelé, le Conseil doit continuer à aborder les aspects humanitaires de la crise syrienne, en organisant des séances conjointes sur les volets politique et humanitaire. Cela nous semble important, notamment dans le cadre des travaux du Conseil et de sa responsabilité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Plus de 15 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, dont la moitié sont des femmes et des filles. Nous soulignons également l'importance des rapports du Secrétaire général, qui tiennent le Conseil informé des évolutions pertinentes de la situation.

Compte tenu de la détérioration continue de la situation humanitaire et des conditions de sécurité dans le camp de Hol, nous insistons sur la nécessité de trouver rapidement une solution durable pour y remédier. Nous nous félicitons du récent rapatriement par l'Iraq d'un nouveau groupe d'environ 200 de ses citoyens depuis Hol.

Nous soulignons par ailleurs qu'il importe d'appuyer les activités de déminage en Syrie dans le cadre de projets de relèvement rapide, tant pour protéger les civils du danger que représentent ces mines que pour créer les conditions nécessaires au retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées.

S'agissant de la situation politique, nous espérons que les récentes visites de responsables arabes en Syrie, notamment des pays voisins, contribueront à renforcer la coordination et la coopération sur plusieurs questions d'intérêt commun pour les pays de la région, dont celles du retour des réfugiés et de la lutte contre le terrorisme et les stupéfiants. Nous espérons que les efforts diplomatiques arabes se poursuivront dans le sillage des résultats du Sommet de Djedda, en étroite coordination avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général, afin d'ouvrir la voie à un règlement de la crise syrienne, qui n'a enregistré aucun progrès tangible depuis de nombreuses années. Nous sommes convaincus que l'autonomisation des femmes en Syrie et le renforcement de leur participation à chaque étape du processus de consolidation de la paix, notamment dans le cadre de la médiation et du dialogue, sont essentiels pour garantir que ces efforts seront couronnés de succès et durables.

Si nous soulignons qu'il est impératif de préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie, nous insistons également sur la nécessité d'une désescalade dans toutes les régions du pays. La désescalade contribuera à sa sécurité et à sa stabilité, et elle renforcera la sécurité régionale. Sur le plan sécuritaire, la situation demeure préoccupante étant donné que Daech continue de mener des attaques en Syrie, tuant et blessant des civils, entravant les efforts déployés et mettant en péril la vie des travailleurs humanitaires.

Enfin, il est essentiel de passer de la gestion de la crise syrienne à son règlement. Les approches fragmentées se sont révélées inefficaces et ne permettront pas de réaliser les progrès que nous appelons tous et toutes de nos vœux.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial Pedersen et le Directeur de la Division de la coordination Rajasingham.

Nous sommes d'accord avec l'Envoyé spécial lorsqu'il dit que si les progrès indispensables à la poursuite de l'acheminement de l'aide humanitaire à la Syrie, selon les principes établis, ne peuvent être réalisés, quel espoir pouvons-nous alors nourrir quant à la coopération internationale nécessaire sur tous les aspects du dossier

politique syrien ? Le Conseil tient aujourd'hui sa séance mensuelle sur la Syrie sur fond d'échec, le 11 juillet, du renouvellement du mécanisme humanitaire transfrontière (voir S/PV.9371). Dans tout le pays, les destructions massives, le conflit, le manque de services de base dans les domaines de l'éducation et de la santé, ainsi que, plus récemment, les températures caniculaires et les incendies de forêt ne font qu'exacerber des besoins humanitaires qui ne cessent d'augmenter. Malgré cela, alors que la population syrienne continue d'être confrontée à des privations multiples et à la faim, qui exposent les femmes et les filles à des risques disproportionnés de violence sexuelle et les rendent plus vulnérables, la capacité de la communauté internationale de fournir une aide efficace a été remise en question.

Le veto opposé par la Russie au projet de résolution S/2023/506, mettant par conséquent un terme au mécanisme transfrontière, ainsi que l'offre d'accès, assortie de conditions inacceptables, faite par Damas à l'ONU, constituent des évolutions inquiétantes. Nous continuons de penser que, dans le contexte extrêmement instable qui prévaut actuellement, de telles décisions créent trop d'incertitude. Les civils et les travailleurs humanitaires présents sur le terrain ont besoin de tout l'appui et de toute la stabilité et la prévisibilité qu'ils peuvent obtenir dès maintenant, et non d'arrangements inapplicables de dernière minute. L'offre d'autorisation à court terme et sous condition formulée par Damas expose les Syriens et les Syriennes du nord-ouest aux mêmes risques d'interférences et de manipulations de l'aide humanitaire que ceux dont ils ont fait l'expérience avant la création du mécanisme transfrontière. Il s'agit d'une tentative d'altérer la réalité et de déformer le droit international afin d'atteindre un objectif politique.

Le texte présenté par le Brésil et la Suisse était un compromis de bonne facture. Après des semaines de négociations, les corédacteurs étaient parvenus à un équilibre délicat qui aurait dû être acceptable pour toutes les parties. Ce renouvellement aurait permis d'étendre l'aide humanitaire, les projets de relèvement rapide, la lutte anti-mines et l'acheminement de l'aide à travers les lignes de front, en plus de soutenir les efforts de remise en état dans diverses régions, permettant le retour librement consenti, dans la dignité et en toute sécurité, des réfugiés syriens et des personnes déplacées, le tout dans le plein respect du droit international et des principes humanitaires d'indépendance, d'impartialité, de neutralité et d'humanité. Malte réaffirme qu'il est impératif que le Conseil retrouve son unité pour renouveler le mécanisme transfrontière afin de permettre la poursuite de la fourniture de

l'aide humanitaire aux personnes les plus démunies dans le nord-ouest du pays. Nous exhortons la Fédération de Russie à prendre part aux négociations afin de trouver une solution viable.

Sur le plan politique, Malte demeure préoccupée par l'absence persistante de progrès dans la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Nous avons pris note de la décision de la Ligue des États arabes d'inviter la Syrie à participer de nouveau à ses réunions, toutefois il est essentiel de veiller à ce que les décisions prises au niveau mondial, notamment les décisions du Conseil de sécurité, soient appuyées à l'échelle régionale. Le seul moyen de parvenir à une solution politique juste et à une paix durable en Syrie est de progresser dans la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Malte appelle de nouveau à la reprise des travaux de la Commission constitutionnelle. De véritables avancées s'imposent si l'on veut améliorer la vie des millions de Syriennes et Syriens qui endurent ce conflit depuis plus d'une décennie. Au vu de la situation actuelle dans le pays, nous réaffirmons que les conditions ne sont toujours pas réunies pour un retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés. Il est essentiel que Damas mette fin aux détentions arbitraires, aux disparitions forcées, aux actes de torture et aux mauvais traitements infligés au peuple syrien.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Conseil de sécurité a la capacité, et la responsabilité, de trouver un compromis qui puisse servir les intérêts du peuple syrien. Nous soulignons également que le Conseil doit y parvenir tout en préservant les principes de l'action humanitaire, à savoir l'indépendance opérationnelle de l'ONU, de ses organismes spécialisés et de ses partenaires humanitaires.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés l'Envoyé spécial Pedersen, et le Directeur de la Division de la coordination au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Ramesh Rajasingham.

Cela fait près de deux semaines que la Russie a opposé son veto au projet de résolution S/2023/506, qui aurait prolongé le mécanisme transfrontière d'acheminement de l'aide. Alors que les besoins en Syrie n'ont jamais été aussi importants, cet acte scandaleux politise l'aide humanitaire et constitue une douloureuse trahison du peuple syrien, notamment des femmes et des enfants, pour qui la poursuite de l'aide est une question de vie ou de mort. Le Japon reste convaincu que l'aide transfrontière fournie en vertu d'une résolution du Conseil de sécurité est le meilleur moyen de garantir la prévisibilité, la transparence et la reddition de comptes requises par les donateurs et les intervenants humanitaires, notamment

l'ONU et les organisations non gouvernementales (ONG), facilitant ainsi l'aide au relèvement rapide dont le peuple syrien a si désespérément besoin.

Le fait est que les membres du Conseil continuent à déployer tous les efforts possibles pour permettre l'adoption d'une nouvelle résolution prolongeant le mécanisme, sous la coordination des corédacteurs, la Suisse et le Brésil, sans progrès notable pour l'instant. Les opérations de l'ONU sur place demeurent suspendues, et l'assistance acheminée à travers les lignes de front ne suffit pas. Tandis que nous restons les bras ballants, la situation sur le terrain s'aggrave de jour en jour. Dans ces circonstances, l'acheminement de l'aide au peuple syrien, qui lutte quotidiennement pour sa survie, doit être la priorité absolue. C'est pourquoi le Japon étend son aide à toutes les régions de la Syrie, et pas seulement par le biais du mécanisme transfrontière. Nous appuyons donc pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths pour étudier avec le Gouvernement syrien les modalités précises d'une reprise rapide de l'acheminement de l'aide via Bab el-Haoua, dans l'attente d'une nouvelle résolution du Conseil de sécurité. Nous encourageons vivement ces efforts afin que cette assistance puisse être fournie sans contraintes et à la même échelle et au même rythme qu'auparavant.

La récente décision prise par le Gouvernement syrien d'autoriser l'acheminement de l'aide transfrontière de l'ONU par le point de passage de Bab el-Haoua est assortie de restrictions qui rendent impossible la tâche des acteurs humanitaires. Nous voudrions demander au Gouvernement de faire preuve de la plus grande souplesse dans le traitement de ce qui est une question purement humanitaire. Si un accord sur ces modalités pouvait être conclu entre les deux parties et un certain niveau de transparence assuré, y compris au moyen d'un mécanisme de suivi, il s'agirait là d'une avancée importante pour les pays donateurs, laquelle les encouragerait à poursuivre leur assistance à la Syrie. À cet égard, nous voulons continuer de recevoir le rapport bimensuel du Secrétaire général. En outre, le système de financement de l'ONU pour les organisations non gouvernementales doit être maintenu, en attendant l'adoption par le Conseil d'un nouveau projet de résolution.

Enfin, nous devons également penser à l'avenir à long terme du pays. Bien que nous soyons conscients des efforts déployés par les pays arabes de la région pour promouvoir le processus politique sur la base de la résolution 2254 (2015), le volet politique reste gelé, notamment en ce qui concerne la Commission constitutionnelle. En

l'absence d'une solution politique fondamentale à la crise syrienne, la paupérisation de près de 90 % des Syriens vivant en dessous du seuil de pauvreté continuera de s'aggraver, et la question des réfugiés, des déplacés et des personnes portées disparues restera difficile à régler.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Je voudrais commencer par remercier l'Envoyé spécial Pedersen et le Directeur Rajasingham de leurs exposés et du travail accompli par leurs équipes sur le terrain.

Il y a deux semaines, la Russie a opposé son veto au mandat de l'ONU, vieux de neuf ans, visant à fournir une aide humanitaire aux 4,1 millions de personnes dans le besoin dans le nord-ouest de la Syrie (voir S/PV.9371). Ces 4,1 millions de personnes vivent aujourd'hui dans un état d'incertitude, ne sachant pas si elles recevront de la nourriture et des médicaments dans les semaines et les mois à venir. Comme nous l'avons entendu, pendant ces deux semaines, pas un seul camion n'a franchi le point de passage de Bab el-Haoua, par lequel 85 % de l'aide de l'ONU transitait auparavant. Pas un seul camion. Bien que la Syrie affirme avoir donné son autorisation à l'ONU, les conditions fixées par Al-Assad rendent les opérations peu sûres. L'ONU a clairement indiqué que les conditions posées par la Syrie étaient irréalisables et impossibles à mettre en œuvre. Elles portent également atteinte à la neutralité, à l'impartialité et à l'indépendance du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Les points de passage de Bab el-Salam et de Raaï, que l'ONU doit désormais utiliser, ne sont actuellement ouverts que pour 21 jours supplémentaires et ne sont pas conçus pour supporter les mêmes capacités que Bab el-Haoua. Lorsque je me suis rendue sur place le 8 juin, j'ai vu 60 camions transiter, soit une nette différence par rapport aux 18 camions que l'ONU a réussi à faire passer au cours de la semaine écoulée. Les affirmations de la Russie et de la Syrie selon lesquelles elles sont mues par des considérations purement humanitaires ne sont donc tout simplement pas corroborées par les faits sur le terrain. Le nord-ouest de la Syrie est une zone de conflit active où toutes les parties, y compris le régime et la Russie, continuent de lancer des attaques, les civils étant pris entre deux feux.

Le Royaume-Uni est favorable aux discussions actuellement engagées entre l'ONU et la Syrie en vue de lever les restrictions et de permettre l'acheminement de l'aide. Il est essentiel que l'accès humanitaire soit négocié avec tous les acteurs du conflit et que l'aide parvienne

aux personnes les plus vulnérables conformément aux principes humanitaires. L'absence de mandat du Conseil de sécurité nuit aussi à plus long terme aux efforts de relèvement rapide que le Conseil estime indispensables pour l'ensemble de la Syrie. C'est pourquoi nous demeurons convaincus que l'action du Conseil, hors de toute considération politique, est le meilleur moyen de garantir que l'accès se poursuive pour les personnes qui en ont besoin. Dans l'intervalle, nous exhortons la Syrie à respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international et à coopérer de bonne foi avec l'ONU. En définitive, le peuple syrien et la région tout entière ont besoin que ce conflit prenne durablement fin, conformément à la résolution 2254 (2015). Nous encourageons dès lors la reprise des pourparlers de la Commission constitutionnelle à Genève, sans autre retard ni excuses.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Sur fond de la poursuite de la grave escalade

dans notre région, les forces d'occupation israéliennes ont continué leur agression contre la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et leurs pratiques criminelles contre nos populations dans le Golan syrien occupé. Le 19 juillet, elles ont procédé à une nouvelle frappe aérienne en lançant des missiles depuis le nord du Golan syrien occupé, qui ont pris pour cible des zones situées aux alentours de Damas, blessé deux soldats et causé des dégâts matériels. Qui plus est, elles ont une fois de plus violé la résolution 497 (1981) en planifiant la démolition des dernières maisons du village d'Aïn Fit, détruit en 1967 par la Puissance occupante, ce qui avait forcé sa population à fuir et transformé la zone en une position militaire pour les forces israéliennes.

La Syrie condamne tous ces actes barbares commis par Israël et demande instamment au Conseil de sécurité de faire de même et d'assumer la responsabilité qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Conseil doit agir rapidement pour mettre fin aux crimes perpétrés par les autorités d'occupation israéliennes et entamer un processus sérieux visant à garantir l'application du principe de responsabilité et la prévention de tels agissements à l'avenir. Il est déplorable que le Conseil souffre de paralysie au moment de réagir à de telles violations, en raison de la protection que les États-Unis accordent à Israël. Le soutien inconditionnel qu'ils apportent à Israël

doit les rendre responsables de ces graves violations du droit international, du droit international humanitaire et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Alors que toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la Syrie réaffirment la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de mon pays, certains membres du Conseil continuent de les violer gravement. À cet égard, je voudrais appeler l'attention des membres sur le fait que ma délégation a informé le Conseil qu'une délégation du Ministère français des affaires étrangères était entrée illégalement et de manière non officielle sur le territoire syrien et avait rencontré des représentants des prétendues Forces démocratiques syriennes auto-administrées et leur milice séparatiste. La République arabe syrienne condamne ce comportement irresponsable, qui constitue une violation flagrante de sa souveraineté et une preuve de l'implication directe du Gouvernement français, membre permanent du Conseil, dans le soutien aux groupes terroristes et aux milices séparatistes et dans le rôle dévastateur qu'ils jouent en Syrie.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, la République arabe syrienne s'est engagée à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin dans le nord-ouest du pays. Face à l'intransigeance de certains membres du Conseil de sécurité et à leur refus de répondre aux préoccupations légitimes et maintes fois exprimées par la Syrie concernant le mécanisme transfrontière, empêchant ainsi la prolongation de l'application de la résolution 2672 (2023), le Gouvernement syrien a décidé souverainement d'autoriser l'ONU et ses organismes humanitaires à utiliser le point de passage de Bab el-Haoua afin de fournir une aide humanitaire à cette partie du pays pour une période de six mois à compter du 13 juillet. Nous affirmons n'avoir imposé aucune condition. Nous sommes tout à fait disposés à coopérer au niveau bilatéral avec l'ONU en général, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en particulier, en vue d'arrêter des modalités de fonctionnement sur la base de l'autorisation que nous avons accordée. Cela devrait garantir la coopération et la coordination entre les deux parties, conformément aux principes directeurs de l'ONU relatifs à l'aide humanitaire, qui sont réaffirmés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, et à la nécessité de renforcer notre partenariat pour améliorer l'efficacité de l'action humanitaire, en se basant avant tout sur le respect de la souveraineté de l'État concerné et sur son accord. Les opérations complémentaires menées via les trois points de passage de la frontière approuvés par le Gouvernement syrien, à la suite d'une décision souveraine de la

Syrie, et les points de passage des lignes de front accordés par le Gouvernement syrien à Sarmada et Saraqeb garantiront la fourniture d'une aide humanitaire suffisante pour répondre aux besoins de la population. Cela nécessite néanmoins d'exercer une pression maximale sur les organisations terroristes et leurs chefs dans le nord-ouest de la Syrie si nous voulons faire en sorte que l'aide humanitaire arrive à destination. En outre, il faut assurer un financement prévisible des opérations humanitaires.

Ma délégation réaffirme que l'amélioration de la situation humanitaire nécessite d'apporter des solutions durables au bénéfice du peuple syrien, en particulier à la suite du séisme dévastateur du 6 février. Celles-ci réduiront la dépendance des Syriens à l'égard de l'aide humanitaire vitale et renforceront sa résilience, tout en créant les conditions nécessaires à un retour en toute sécurité et dans la dignité des personnes dans leurs villes et villages d'origine, notamment grâce au landement de projets de relèvement rapide, au financement des activités de déminage, y compris les engins explosifs, et à la levée immédiate et sans condition des mesures coercitives unilatérales inhumaines et immorales imposées par les États-Unis et l'Union européenne contre la Syrie et son peuple. Selon le rapport de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme, publié au début du mois,

« L'étendue des régimes de sanctions unilatérales actuellement imposés à la République arabe syrienne et leur application de plus en plus excessive, en particulier depuis l'adoption de la loi César de 2019 pour la protection des civils en Syrie, ont enfermé le pays dans un carcan qui porte atteinte à un large éventail de droits de l'homme. » (A/HRC/54/23/Add.1, Résumé).

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/419) montre que les besoins humanitaires du peuple syrien ont augmenté et que son accès aux services de base est de plus en plus restreint, en particulier à la lumière de la détérioration des soins médicaux et de la grave crise hydrique qui a donné lieu à une épidémie de choléra. La mission du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Damas nous a informés qu'elle avait récemment pu visiter la prison de Ghouëïran, dans le nord-est de la Syrie, une zone contrôlée par des milices séparatistes affiliées aux forces des États-Unis qui sont présentes sur place illégalement. Le CICR a souligné la gravité de la situation dans la prison, où une majorité de détenus souffrent de malnutrition aiguë et de la tuberculose. Il a mis en garde contre la

propagation de cette maladie, non seulement à l'intérieur de la prison et dans la zone environnante, mais plus généralement dans toute la Syrie et au-delà de ses frontières.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la souffrance incessante de nos citoyens dans la ville de Hassaké et dans toutes les zones peuplées situées le long de la canalisation de la station d'eau d'Alouk, en raison des coupures d'eau provoquées par les forces d'occupation, les groupes terroristes et les milices séparatistes avec l'aide de leurs parrains. Ces coupures ont privé d'eau potable plus d'un million de Syriens dans la région. Cela constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité et représente une grave menace pour la santé publique, en particulier compte tenu des températures record qui sévissent actuellement. La Syrie appelle l'ONU et ses organismes à prendre des mesures immédiates pour garantir la reprise de l'approvisionnement en eau par la station d'Alouk en permettant aux équipes techniques de se rendre sur place et de superviser les opérations visant à garantir son fonctionnement durable. Il est scandaleux que certaines délégations ignorent ces faits et tentent de politiser la discussion et de compromettre les efforts du Gouvernement syrien au lieu de déployer de toute urgence des efforts pour régler ces questions humanitaires vitales.

Pour terminer, la République arabe syrienne exige de nouveau qu'il soit mis fin à la présence illégale des forces étrangères, en particulier les forces américaines, sur ses territoires. Nous insistons pour qu'elles cessent de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Syrie et de soutenir les groupes terroristes qui continuent de piller la richesse et les ressources naturelles de la Syrie, en particulier le pétrole. Nous appelons également à la levée totale, immédiate et sans condition des mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien, qui constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité sur la Syrie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Türkiye.

M^{me} Özgür (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier l'Envoyé spécial Pedersen et le Directeur Rajasingham de leurs exposés.

Le Conseil de sécurité se réunit pour la quatrième fois ce mois-ci afin de se pencher sur la situation humanitaire en Syrie. Pendant ce temps, 4,1 millions de Syriens qui dépendent de l'aide transfrontière fournie par l'ONU pour survivre attendent depuis des semaines de voir si une aide vitale continuera ou non d'être acheminée. En tant que voisin immédiat de la Syrie et principal partenaire de

l'ONU en ce qui concerne l'acheminement de l'aide transfrontière, nous tenons à souligner une fois de plus que dans les circonstances actuelles, le mécanisme humanitaire transfrontière créé par le Conseil de sécurité est la méthode la plus viable, transparente, impartiale et prévisible d'acheminement de l'aide dans le nord-ouest de la Syrie. Nous regrettons donc que son mandat soit arrivé à expiration il y a deux semaines et que le Conseil de sécurité n'ait toujours pas pu s'entendre sur son renouvellement. S'ajoute à cela le fait que les besoins humanitaires en Syrie, qui ont été exacerbés par les tremblements de terre, sont à leur plus haut niveau depuis le début du conflit dans le pays. Le mécanisme transfrontière s'avère plus que jamais indispensable pour faire face efficacement à la situation humanitaire en Syrie et maintenir la stabilité régionale critique.

Nous partageons les préoccupations exprimées par l'ONU concernant l'autorisation conditionnelle et limitée dans le temps accordée par le régime syrien pour l'utilisation du point de passage de Bab el-Haoua. Nous soulignons que l'absence d'un mécanisme transfrontière autorisé par le Conseil aura des répercussions sur la prévisibilité, la responsabilité et l'efficacité de la fourniture de l'aide. Le manque de prévisibilité, qui caractérise la situation actuelle, rendra plus difficile le financement de l'action humanitaire en Syrie. La prévisibilité est également essentielle pour la planification et la mise en œuvre des opérations humanitaires, faute de quoi les projets de relèvement rapide et de renforcement de la résilience, par exemple, seront également remis en question.

Le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire en Syrie est à son paroxysme. Ce n'est pas le moment de compromettre l'accès sûr, transparent et responsable de millions de Syriens à une aide humanitaire ininterrompue et prévisible. C'est pourquoi nous demandons à nouveau aux membres du Conseil de sécurité de poursuivre leurs efforts en vue de parvenir à un consensus pragmatique et réaliste qui garantirait la poursuite du mécanisme d'aide transfrontière des Nations Unies.

La situation humanitaire extrêmement préoccupante de la Syrie nous rappelle constamment que le bilan du conflit en cours est de plus en plus lourd pour la population syrienne. Il est urgent d'intensifier les efforts en vue d'un règlement politique du conflit. La communauté internationale, en particulier les pays dotés d'une influence, doit agir maintenant et exhorter le régime à prendre des mesures concrètes dans le cadre du processus politique. Pour parvenir à une solution durable au conflit syrien, toutes les parties syriennes doivent impérativement

prendre part au processus politique. Il est donc essentiel que l'opposition syrienne soit associée aux efforts visant à trouver une solution politique au conflit.

Comme l'a souligné l'Envoyé spécial Pedersen, la Commission constitutionnelle, la plateforme la plus efficace qui rassemble l'opposition syrienne et le régime, doit poursuivre ses travaux de manière à produire des résultats tangibles. La revitalisation du processus politique fait également partie des objectifs de notre collaboration. De même, nous attendons de nos amis dans la région qu'ils gardent à l'esprit, dans leurs échanges avec le régime, l'importance du processus politique dans le règlement du conflit syrien et qu'ils l'encouragent dans cette direction.

Le terrorisme émanant de la Syrie est une menace majeure qui requiert de toute urgence une solution. La Türkiye fait partie des pays qui déploient le plus d'efforts dans la lutte contre Daech, et elle a contribué concrètement à mettre fin au contrôle que le groupe exerçait en Syrie. La Türkiye fait preuve de la même détermination dans sa lutte contre l'organisation terroriste du Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple. Rien que depuis le début de l'année, cette organisation terroriste a mené plus de 70 attaques à nos frontières, en particulier à partir de Tell Rifaat. Comme tout pays dont les frontières et les citoyens sont attaqués, la Türkiye ne restera pas silencieuse et se réserve la possibilité d'exercer son droit naturel de légitime défense.

Avant de conclure, je voudrais également appeler l'attention sur les violations persistantes du cessez-le-feu à Edleb, où une escalade combinée aux circonstances humanitaires difficiles actuelles pourrait exposer à un nouveau risque de migration de masse, ce qui doit être évité. Par conséquent, nous souhaitons mettre en avant la nécessité de maintenir le cessez-le-feu à Edleb.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous remercions de leurs mises à jour et de leurs exposés instructifs l'Envoyé spécial Pedersen et le Directeur de la Division de la coordination au Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, M. Rajasingham.

L'aggravation de la situation humanitaire en Syrie exige d'urgence une aide humanitaire impartiale. L'acheminement de l'aide dans toutes les régions de la Syrie, sans aucune influence politique, est primordial pour sauver des vies et atteindre les personnes les plus vulnérables. Même

si le Conseil de sécurité n'est pas parvenu à s'accorder sur le projet de résolution portant sur le mécanisme transfrontière, l'ONU a continué d'utiliser toutes les modalités d'accès disponibles pour atteindre les personnes dans le besoin. Dans ce contexte, Bab el-Salam et Raaï continuent d'être utilisés pour l'acheminement transfrontière de l'aide des Nations Unies, ce qui a permis d'améliorer considérablement l'accès direct et efficace aux personnes touchées et, par ricochet, les opérations humanitaires.

Dans le même temps, par une décision souveraine du 13 juillet, le Gouvernement syrien a autorisé l'ONU et ses organismes spécialisés à utiliser pour une période de six mois le poste frontière de Bab el-Haoua, créant ainsi une base juridique pour l'acheminement de l'aide humanitaire dans la région nord-ouest du pays.

Il est essentiel de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie tout au long du processus pour répondre efficacement à la crise humanitaire. À ce titre, empêcher le détournement de l'aide par des organisations terroristes dans la région du nord-ouest et en garantir une distribution transparente et non discriminatoire sont des aspects importants qu'il convient d'examiner attentivement.

L'Iran salue les efforts inlassables déployés par les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires dans leur action en vue de soulager les souffrances du peuple syrien. Outre les secours immédiats, les opérations d'aide en Syrie doivent mettre l'accent sur la restauration des infrastructures, les initiatives de reconstruction et le relèvement économique global. Une telle démarche permettrait de créer un environnement propice au retour librement consenti des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers. Compte tenu du poids que les pays voisins, en particulier le Liban, ont supporté pendant la crise, le retour en Syrie des réfugiés et des personnes déplacées ne doit pas être politisé ou utilisé comme moyen de pression contre le Gouvernement syrien.

Dans ce sens, il est impératif que les donateurs internationaux remplissent leurs obligations et fournissent le financement nécessaire aux activités et programmes des Nations Unies. Cet appui est crucial pour la mise en œuvre des projets énoncés dans le plan de réponse humanitaire et le cadre stratégique de coopération conclu entre la Syrie et l'ONU. Ces projets visent à relancer l'économie et à faciliter le retour volontaire et dans la dignité des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers.

Le maintien des sanctions unilatérales contre les Syriens est un obstacle majeur à l'amélioration de la situation humanitaire et économique tragique de la Syrie. Nous

réitérons fermement notre appel en faveur de la cessation immédiate de ces mesures illégales et cruelles, qui portent atteinte à l'économie et à la vie quotidienne de la population tout en limitant les capacités du Gouvernement à fournir des services essentiels. Le dernier rapport de la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme (A/HRC/54/23/Add.1), daté du 3 juillet 2023, met en lumière la situation désastreuse en Syrie qui découle des sanctions unilatérales et de leur application excessive. Ses conclusions, basées sur la visite en Syrie effectuée par M^{me} Douhan du 31 octobre au 10 novembre 2022, soulignent les graves répercussions sur l'économie, qui entraînent de graves violations des droits humains et des difficultés humanitaires immenses. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2023/419), soumis en application de la résolution 2672 (2023), met aussi l'accent sur les conséquences dévastatrices des sanctions sur l'acheminement de l'aide humanitaire et l'accès aux services essentiels.

L'Iran reste déterminé à coopérer avec ses partenaires dans le cadre du processus d'Astana pour parvenir à une normalisation durable et à long terme en Syrie. Nous continuons de soutenir la poursuite du dialogue entre la Syrie et la Türkiye, que nous considérons comme une composante clef de ces efforts plus vastes. Nous sommes favorables à la reprise des réunions de la Commission constitutionnelle dans les meilleurs délais, afin de poursuivre les progrès accomplis en vue de régler cette crise. Dans ce contexte, nous restons déterminés à soutenir les efforts déployés par l'Envoyé spécial et son dialogue avec toutes les parties.

L'Iran condamne une fois de plus la poursuite de l'occupation du Golan syrien par le régime israélien, ainsi que ses actes d'agression et attaques militaires incessants contre la Syrie, notamment ceux qui prennent pour cible les infrastructures civiles. Le Conseil de sécurité doit s'attaquer aux activités malveillantes et aux actes d'agression du régime israélien, qui sont clairement contraires au droit international et au droit international humanitaire et violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. De plus, ces activités malveillantes déstabilisent la région et exacerbent les tensions.

Pour conclure, l'Iran réaffirme sa volonté de continuer à soutenir le Gouvernement et le peuple syriens dans leur lutte contre la menace terroriste. Nous sommes disposés à les aider à reconstruire leur pays, à garantir son unité et à préserver son intégrité territoriale.

La séance est levée à midi.